



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 21 mars 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 32

**Absents avec
procurations : 1**

**Absents sans
procurations : 0**

Votants : 33

Date de convocation : 17/03/2026

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
17/03/2026**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Souria BELHANDOUZ, Michèle BENESSE, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA, Sylvie CASSAING, Florian CELIE, Alain D'ORSO, Martine DESJARDINS, Gilles DURET, Magalie GRANDSIMON, Si Tat HOANG, Clara JACKIEWICZ, Jean-Paul JOHEL, Marie-Ange KOFFEL, Cédric LACASSAGNE, Sébastien LATT, Jeanine MIROUZE, Elodie RICHARD, Philippe RIGAL, Jérôme SICARDON, Hanta SISTAC, Philippe STREMLER, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Christian CUQ, Guy DELRIEU, Cynthia GONZALEZ, Julien LAUSSU

**Excusés avec
procurations :** Vicky VALLIER à Cynthia GONZALEZ

Absents sans procurations :

Secrétaire : Clara JACKIEWICZ

N° DEL/2026-2-3	<p>Vu les articles L2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) qui prévoient que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, avec autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.</p> <p>Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.</p> <p>Vu la circulaire du 4 mars 2026 du ministre de l'aménagement du territoire et de de la décentralisation relative à l'élection des exécutifs locaux des conseils municipaux et communautaires et au fonctionnement des organes délibérants, qui indique à son article 4.2.1 que « les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire doivent comporter un nombre de conseillers municipaux égal à celui des adjoints à élire déterminé par le Conseil Municipal. La présentation de listes incomplètes n'est pas admise ».</p> <p>Considérant qu'en application de la délibération n°2026-2-2 qui vient d'être prise, il y a 8 adjoints à élire, et que les listes déposées devront donc comprendre 8 noms de conseillers municipaux, avec indication de leur rang.</p> <p>Considérant qu'après avoir laissé un délai aux conseillers municipaux pour déposer leur liste auprès du Maire, il est constaté le dépôt d'une seule liste par Mme Malika Bensouici, comprenant par ordre de rang : Malika BENSOUICI, Philippe STREMLER, Magalie GRANDSIMON, Xavier BERLUTEAU, Martine DESJARDINS, Didier ZERBIB, Michèle BENESSE, Cédric LACASSAGNE.</p>
------------------------	--

N° DEL/2026-2-3

Considérant que le conseil municipal a désigné M Fabio Vitulli et M Guy Delrieu pour exercer les fonctions d'assesseur pour cette élection des adjoints, avec le Président Jérôme Bouteloup et la secrétaire Clara Jackiewicz.

Considérant la procédure de vote qui a été détaillée aux élus, avec la mise à disposition de bulletins vierges, de stylos, et d'enveloppes, puis à l'appel de son nom ou du nom d'un conseiller municipal pour lequel il avait procuration, chaque conseiller municipal est venu à la table de vote pour faire constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni, et l'a glissé dans l'urne prévue à cet effet.

Considérant qu'après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les membres du Bureau.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants :33
- Nombre de nuls : 0
- Nombre de blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 28

La majorité absolue est donc de 15

Ont reçu des suffrages :

- La liste de Mme Malika Bensouici : 28 voix.

Sont donc élus 1^{ère} adjointe au Maire Mme Malika BENSOUICI, 2^{ème} adjoint M Philippe STREMLER, 3^{ème} adjointe Mme Magalie GRANDSIMON, 4^{ème} adjoint M Xavier BERLUTEAU, 5^{ème} adjointe Mme Martine DESJARDINS, 6^{ème} adjoint M Didier ZERBIB, 7^{ème} adjointe Mme Michèle BENESSE, et 8^{ème} adjoint M Cédric LACASSAGNE. Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Secrétaire de séance
Clara JACKIEWICZ .



Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

